

## **Avis de Mise à disposition du Public de la convention OPAH de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir**

La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), la Ville de Sarlat, le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Anah décident de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale, dite « OPAH-RR de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir » par le biais de la convention présente en Annexe.

Ce dispositif en partenariat avec l'Etat (ANAH) et le Département, permet d'accompagner techniquement et financièrement pendant 5 ans les propriétaires occupants et bailleurs dans la requalification de l'habitat privé ancien. L'animation du programme est financée (55 à 80% du poste d'animation).

C'est un outil supplémentaire et complémentaire à la plateforme Périgord Noir Rénov' qui reste la porte d'entrée unique. Les techniciens de la plateforme seront en étroite collaboration avec l'animateur(rice) d'OPAH pour traiter au mieux les projets privés.

Cette Opération débutera en janvier 2023. Elle permettra aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement, de conseils gratuits et d'aides financières pour leurs travaux. Des conditions d'éligibilité seront cependant à remplir.

Les objectifs visés sont les suivants :

- **Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs**
- **Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique**
- **Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées/ handicapées à leur domicile**
- **Lutter contre la vacance**
- **Requalifier les centre-bourg et le centre-ville de Sarlat la Canéda en perte d'attractivité**

L'OPAH-RR s'applique aux 13 communes qui composent le territoire avec des périmètres d'intervention qui se définissent comme suit :

- Pour les propriétaires occupants, le périmètre concerné est l'ensemble du territoire de la CCSPN.

Ces derniers pourront bénéficier d'aides sur l'ensemble des communes sur :

- les thématiques : autonomie, énergie et travaux lourds,

- pour la résorption de la vacance
- pour financer la rénovation performante et écologique via la prime Doremi et le bonus Développement Durable.

Ils pourront également bénéficier et ce, uniquement pour la ville de Sarlat, d'une prime pour favoriser l'accès à la propriété en priorisant le secteur renforcé grand centre-ville.

- Pour les propriétaires bailleurs, l'opération s'applique en priorité sur les centres bourgs des communes, et pour Sarlat la Canéda sur le secteur renforcé correspondant au périmètre « grand centre-ville » de la convention PVD (cf. annexe).

Ces derniers pourront bénéficier d'aide sur :

- la thématique : énergie et travaux lourds
- de la prime pour la résorption de la vacance
- et bénéficier du bonus développement durable

- Les propriétaires occupants et bailleurs pourront également bénéficier mais ce uniquement sur le secteur renforcé de la Ville de Sarlat la Canéda de primes pour :

- pour la réhabilitation des façades et de devantures commerciales,
- pour la création d'accès séparé afin de réinvestir des logements situés aux étages des commerces

En application de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation, la Communauté de communes Sarlat Périgord noir met à disposition du public la convention cadre d'OPAH pendant une durée d'un mois avant sa signature à savoir du :

**30 novembre au 31 décembre 2022.**

Le projet de convention est consultable sur le site internet de la CCSPN, ainsi qu'à l'accueil de la CCSPN situé place Marc Busson, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12H et de 13H30 à 17H.

A l'issue de cette période, Monsieur le Président de la CCSPN signera la convention et lancera le début de l'opération en 2023.

A compter de la signature la convention sera consultable sur le site internet et à l'accueil de la CCSPN pendant toute sa durée de validité.